Proposition de vœu du Conseil municipal du 05 octobre 2023
présenté par le groupe ALEC et amendé par l'exécutif

Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 octobre 2023, saisi par de nombreux habitants suite à l'annonce de la fermeture de la clinique Vauban, a conscience des difficultés d'accès aux soins de ces concitoyens et des risques d'aggravation de la désertification médicale dans notre secteur.

L'établissement « clinique Vauban » est un véritable centre de soins de proximité, indispensable à la réponse aux besoins des Livryen-enne-s. Depuis 12 ans, la clinique Vauban héberge les consultations et soins non programmés qui assurent plus de 25 000 consultations sans rendez-vous par an.

Cet établissement assurait en 2013 plus de 17 000 accouchements par an et encore 900 par an en 2022, selon les sources du Plan de sauvegarde de l'Emploi (PSE) rédigé par le liquidateur.

De plus, le PSE précise que l'établissement détient des autorisations de l'ARS au titre de l'activité MCO (médecine/chirurgie/obstétrique) pour :

- 55 lits d'hospitalisation en chirurgie,
- 21 places de chirurgie ambulatoire,
- 30 lits en gynéco-obstétrique.

La clinique dispose sur un même site d'un plateau technique avec bloc opératoire, bloc obstétrical et bloc endoscopie :

- 6 blocs opératoires,
- 14 postes de surveillances post intervention,
- Une consultation d'urgence gynécologie obstétricale fonctionnant 24h/24.

Notre Conseil municipal ne peut accepter la mise en « friche » d'un tel équipement.

Notre Conseil municipal ne peut accepter la fermeture de cet établissement qui entraîne de facto une carence insupportable pour les habitants, avec une réduction de l'offre de soins que, ni les hôpitaux du secteur, ni les établissements privés existants ne peuvent absorber.

Il se trouve, de plus, que le propriétaire des lieux est la société ORPEA dont l'actionnaire principal est la Caisse des dépôts et consignations.

De ce fait, l'Etat, via la CDC, dispose des moyens nécessaires à la réouverture.

Enfin, la communauté médicale, les élus dans leur diversité politique, la population et les organisations syndicales sont aujourd'hui rassemblés pour exiger la réouverture permettant la permanence des soins.

Aussi, notre Conseil demande à Monsieur le ministre de la Santé d'organiser une table ronde avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les responsables du groupement Hospitalier Territorial, afin d'évoquer l'avenir de cette structure indispensable sur notre territoire.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231012-2023-10-V-AU
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023

Le Conseil municipal, ainsi représenté :

Présents : 35

MARTIN Pierre-Yves	MAKHLOUF Dounia	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	ADLANI Myriam	PERRAULT Gérard
CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin	ROSSINI Christel
ATTARD Gérard	DJABALI Sara	

Pouvoirs : 6

MONIER Annick	à COLLET Marie-Madeleine
MOULINAT-KERGOAT Hélène	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à CRALIS Christophe
BERNARD Anne	à MARTIN Pierre-Yves
BARATTA Jean-Pierre	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BACH Raphaël	à BITATSI-TRACHET Françoise

Excusés : 2

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali

Adopte **à l'unanimité** le vœu présenté par le groupe ALEC et amendé par l'exécutif.

Date de publication : 13/10/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20231012-2023-10-V-AU
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023